

L'Info- municipale

Dossier spécial L'enjeu du logement aux Îles

Pages 8-9

Depuis 2019, dans le but d'atténuer les impacts du manque de logement sur le territoire, la Communauté maritime des Îles priorise la situation du logement dans ses axes d'intervention à court terme et multiplie les initiatives pour remédier à la situation.



**Décisions
du conseil**

■ Page 3

**Développement
du milieu**

■ Page 8

**Loisir et
culture**

■ Page 11

**Avis
publics**

■ Page 14

Nouveau système d'alerte

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a mis en place un nouveau système d'alerte. Le nouveau Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine permet de vous avertir par courriel, par message texte sur votre cellulaire ou par appel automatisé sur votre téléphone fixe lorsqu'un avis est émis.

Créez-vous un compte dès maintenant pour recevoir les avis en vous rendant au www.muniles.ca et en cliquant sur *Avis et notifications* dans les services en ligne.

*Si vous possédez déjà un compte sur la plateforme Voilà (activités de loisir, compte de taxes ou demande de permis en ligne), vous pouvez utiliser les mêmes accès (adresse courriel et mot de passe) pour vous connecter au Portail citoyen des Îles-de-la-Madeleine. Vous pourrez ensuite choisir les catégories d'alertes auxquelles vous désirez vous abonner selon vos intérêts (report de collectes, bris d'aqueduc, fermetures d'établissements, etc.)

C'est simple et efficace!



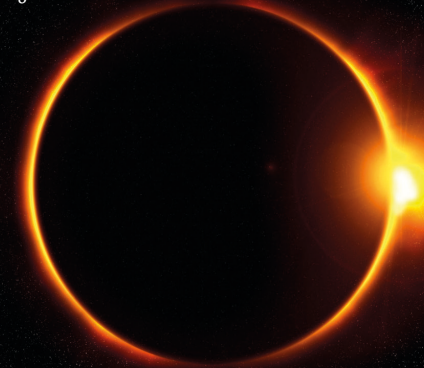
Éclipse solaire totale du 8 avril

Le lundi 8 avril prochain, aux alentours de 16 h, une éclipse solaire pourra être observée dans plusieurs régions du Québec, dont aux Îles. Ce phénomène provoquera une période d'obscurité comparable au crépuscule. La période d'obscurité totale variera vraisemblablement entre 1 minute et 3 minutes 50 secondes, selon la position, et devrait survenir vers 16 h 37. Il s'agit d'un événement impressionnant qui ne se reproduira pas au Québec avant 375 ans.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) recommande d'éviter d'observer l'éclipse solaire à l'œil nu sans protection, car cela peut causer des dommages aux yeux de manière permanente. Les lunettes de soleil classiques (verres fumés) ne constituent pas une protection adéquate. Si vous décidez tout de même d'observer l'éclipse solaire, le visionnement sur Internet et l'utilisation d'une boîte à éclipse solaire sont des méthodes qui sont jugées sécuritaires par le MSSS. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection conçues spécialement pour observer une éclipse, conformes à la norme ISO 12312-2:2015.

Pour plus d'information, consultez le site Internet <https://www.eclipsequebec.ca/>.

Source : Centre des opérations gouvernementales



Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

📍 460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

🌐 www.muniles.ca

☎ 418 986-3100

✉ communications@muniles.ca

HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
13 h à 16 h 30
Vendredi : Fermé



POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :
418 986-3100

L'INFO-MUNICIPALE est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au www.muniles.ca.

COORDINATION, RÉVISION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :
Service des communications

COLLABORATION :
Services municipaux

IMPRESSION : Le RADAR

TIRAGE : 7 000 exemplaires

DISTRIBUTION : Postes Canada
ISSN 2371-2031 (imprimé)
ISSN 2371-204X (en ligne)



Décisions du conseil

Séances du 12 mars 2024

COMMUNAUTÉ MARITIME

Adoption des priorités régionales en occupation et vitalisation des territoires 2025-2029

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé, en août dernier, les travaux pour la révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT). À titre de gouvernement de proximité, la Communauté maritime doit jouer un rôle de premier ordre dans le cadre de cet exercice et adopte les priorités régionales en occupation et vitalisation des territoires telles qu'elles sont libellées ci-dessous :

- Favoriser l'accès au logement, la mixité des types d'habitation, la densification de l'habitat et la mobilité durable.
- S'engager dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et améliorer la résilience individuelle et collective.
- Assurer et renforcer les liens de communication et de transport fiables et abordables.
- Développer un milieu de vie dynamique, inclusif et accueillant, en assurant la vitalité de l'ensemble du territoire.
- Diversifier l'économie et soutenir l'optimisation des organisations.

Octroi d'un contrat de service – Les Productions Parages inc. – Mandat de production audiovisuelle de sensibilisation aux changements climatiques

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM) amorce la phase 2 de la convention intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, visant le développement de services aux citoyens et d'outils d'aide à la décision touchant l'érosion et la submersion côtières. La convention prévoit la création d'outils d'accompagnement, d'aide à la décision et de communication pour sensibiliser les citoyens aux problématiques climatiques, aux procédures administratives et réglementaires, aux bonnes pratiques à adopter et aux scénarios climatiques. Le conseil octroie donc un contrat ferme de 24 984 \$, toutes taxes incluses, à l'entreprise Les Productions Parages inc. pour la réalisation d'un mandat de production de capsules vidéo. Cette dépense sera financée dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, par le biais de la convention financière signée entre le MAMH et la CMIM.

Réglementation municipale

Le conseil adopte les règlements suivants :

- Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses;
- Règlement d'emprunt n° CM-2024-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de véhicules,

machineries et équipements municipaux et un emprunt de 1 425 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

MUNICIPALITÉ

Rétrocession de l'aire de travail du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) aux fins de l'aménagement d'un stationnement public municipal – Secteur du pont du Détroit

Le secteur du pont du Détroit est un endroit très fréquenté en période estivale, particulièrement par les adeptes d'activités nautiques, mais connaît les enjeux importants de sécurité à cause du manque de stationnement le long de la route 199 pour les usagers de la lagune. Dans le cadre des travaux de stabilisation de la berge exécutés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), ce dernier a aménagé, avec l'approbation de la Municipalité, une aire de travail sur un terrain municipal situé à proximité du chantier. Les travaux sont maintenant terminés et conformément à la demande du conseil, le MTMD consent à rétrocéder à la Municipalité le terrain utilisé comme aire de travail, telle que construite, en vue d'en faire un stationnement municipal. Le conseil municipal confirme donc son intérêt à récupérer le terrain utilisé par le MTMD, dans son état actuel, et confirme également l'utilisation future de ce terrain aux fins de l'aménagement d'un stationnement public.

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 19 février 2024

Le conseil accepte une demande d'approbation de travaux relatifs aux PIIA de l'écoquartier de Cap-aux-Meules et quatre demandes d'approbation de travaux relatifs aux PIIA du chemin de La Grave.

Réglementation municipale

Le conseil adopte les règlements suivants :

- Règlement n° 2024-06 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses;
- Projet de règlement n° 2024-07 concernant la division du territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en 7 districts électoraux et l'avis de motion afférent;
- Projet de règlement n° 2024-08 remplaçant le règlement n° 2019-09 concernant le stationnement de nuit des véhicules récréatifs et applicable par la Sûreté du Québec et l'avis de motion afférent.

Prochaines assemblées municipales le 9 avril 2024, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 5 avril 2023 sur le site Internet de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le www.muniles.ca sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal* et *Calendrier des séances du conseil*.

Arrivée du printemps

Bon à savoir

Taxes municipales

La date d'échéance pour le premier versement des taxes municipales est le 13 avril 2024.

Comment payer votre compte de taxes?

Saviez-vous qu'il existe plusieurs façons de payer votre compte de taxes?

- Au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur le site Web de la plupart des institutions financières. Au guichet automatique et sur le Web, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement.
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.



Feux extérieurs interdits

Les feux extérieurs sont interdits du 1^{er} avril au 31 mai de chaque année, parce qu'à cette période, une simple étincelle pourrait provoquer un incendie dans les herbes sèches.



Médaille de chien 2024

La Municipalité rappelle aux propriétaires de chiens qu'il est obligatoire de se procurer une licence et de faire porter une médaille au cou de l'animal.

La médaille au coût de 25 \$ par an permettra d'identifier votre animal si celui-ci devait s'échapper. Elle permettra à la Municipalité de communiquer avec le propriétaire plus facilement et ainsi vous éviter des frais de gardiennage.

Où vous procurer une médaille?

- En appelant au 418 986-3100, vous déclarez votre animal. À la réception de la facture, vous payez les frais via votre institution bancaire. La Municipalité pourra ensuite vous envoyer une médaille par la poste.
- À la mairie au 460, chemin Principal.
- Au point de service de L'Île-du-Havre-Aubert au 280, chemin du Bassin.

La médaille peut donc être fort utile sans oublier que l'argent que la Municipalité en retire sert également à assurer la présence d'une agente canine, un service qui se veut très apprécié des citoyens.



Rencontres avec le maire

Le maire Antonin Valiquette reprend ses rencontres hebdomadaires avec les citoyens et vous invite à venir discuter avec lui des enjeux qui vous intéressent, des sujets qui vous concernent. Ce sera l'occasion de poser vos questions et donner votre opinion.



Les rencontres auront lieu à la mairie, tous les samedis avant-midi jusqu'au 27 avril inclusivement, de 9 h à midi, et seront d'une durée de 30 minutes. Réservez votre rendez-vous dès maintenant en ligne, dans le calendrier d'événements au www.muniles.ca.

Si vous rencontrez des difficultés lors de l'inscription, contactez-nous au 418 986-3100, poste 201, ou à direction@muniles.ca.

Pêche blanche

Une fois la saison terminée, on ramène sa cabane à la maison

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et l'Association des chasseurs et pêcheurs sportifs des Îles rappellent aux adeptes de pêche sur glace que la saison 2024 se termine le 31 mars prochain et qu'à partir du 1^{er} avril, il ne devrait plus y avoir de cabanes ou tout autre équipement abandonné sur les plans d'eau ou encore sur les berges.

Bien que la situation se soit nettement améliorée au cours des dernières années, il est arrivé, par le passé, que des cabanes coulent au fond des étangs ou soient abandonnées sur le rivage de terrains privés pendant plusieurs mois. Pour ces raisons, le règlement sur les nuisances a dû être modifié pour sanctionner les propriétaires qui laissent leur cabane et équipement sur la glace une fois la saison terminée. Ces derniers sont ainsi passibles d'une amende pouvant atteindre 300 \$.

Merci de votre collaboration!

Pourquoi c'est important?

Comme les poissons accèdent aux plans d'eau intérieurs pour frayer, la pêche sera bonne et pérenne dans la mesure où les plans d'eau seront de bonne qualité. Tout objet laissé sur la glace jusqu'à la fonte de celle-ci altère la qualité de l'habitat, affecte la ressource et, par conséquent, compromet l'avenir de la pêche.

Engagement vers un plan climat pour les Îles

Le 8 février 2024, le gouvernement du Québec annonçait un investissement de 500 M\$ sur 5 ans, par le biais du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), afin de soutenir le milieu municipal dans l'atteinte de ses objectifs de lutte contre les changements climatiques. Le programme comporte deux volets, soit (1) l'élaboration ou la mise à jour d'un plan climat et (2) la mise en œuvre de projets issus du plan climat.

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMÎM) a signé la convention d'aide en février, confirmant ainsi son engagement à doter le territoire d'un plan climat. La convention alloue un montant de 1 063 624 \$ pour le volet 1 à la CMÎM, qui aura 3 ans pour déposer son plan.

Les plans climat prévoient plusieurs grandes étapes, dont, entre autres, la description des changements climatiques actuels et appréhendés, une appréciation des risques climatiques, l'identification et la planification de mesures d'adaptation, l'inventaire des émissions de GES et

l'identification de cibles de réduction, la priorisation des mesures de réduction des émissions de GES et l'identification et la planification des mesures de soutien à la transition climatique. Pour mener à bien son plan climat et pour impliquer la communauté, la CMÎM procédera à l'embauche d'une ressource et mènera diverses actions de consultation de la population et des partenaires du territoire au cours des prochains mois.

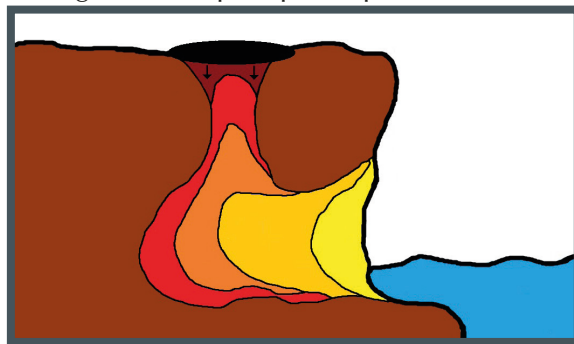
La CMÎM est proactive depuis bon nombre d'années en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques, notamment face à l'érosion et la submersion. Un gros travail a été fait dans les dernières années : plusieurs documents, rapports et études ont été produits, donnant à l'organisation une longueur d'avance par rapport à d'autres MRC. La CMÎM est persuadée que le travail des dernières années pourra être reconnu par le gouvernement et ainsi accélérer l'élaboration du plan climat, afin qu'elle puisse se mettre rapidement en action.

Capsule changements climatiques

Pour mieux comprendre et agir

Les trous de suffosion

Nos falaises de grès rouge sont très sensibles à l'action des vagues. Le grès est une roche sédimentaire formée par l'accumulation de sédiments. Certaines parties de la roche sont plus faibles et d'autres, plus robustes ou consolidées. Ainsi, lorsque la vague frappe une zone plus faible, le grès peut s'éroder et dans certains cas, mener à l'apparition d'une grotte. Par sa configuration, la grotte peut créer un effet d'entonnoir et contribuer à accélérer l'énergie de la vague, ce qui a pour effet d'intensifier l'érosion. Dans certains cas, quand la vague est dirigée vers le haut de la grotte, elle peut provoquer l'érosion graduelle du plafond, laissant apparaître une cheminée d'érosion. Cette cheminée n'est pas visible de la surface et s'agrandit peu à peu. Lorsque le plafond de la cheminée n'a plus l'épaisseur suffisante pour supporter le poids de la roche, le plafond s'effondre, laissant apparaître à la surface un trou béant.



Malheureusement, il est très difficile de détecter les trous de suffosion. Les experts en mécanique de roches peuvent le faire à partir d'outils sécuritaires, mais pour monsieur et madame Tout-le-Monde, cela est pratiquement impossible. Il est dangereux de s'aventurer dans les grottes, puisque ces dernières peuvent évoluer très rapidement lorsqu'elles sont soumises à l'action des vagues.



Récemment, des profondeurs de grotte atteignant jusqu'à **20 MÈTRES** ont été mesurées par des experts!
De quoi maintenir nos distances de la côte, n'est-ce pas?

Avancement dans le dossier de protection du chemin du Gros-Cap

Le 13 juin 2022, le gouvernement du Québec annonçait un investissement pour la protection du chemin du Gros-Cap. À la suite du passage de l'ouragan Fiona, des experts en mécanique de roches du ministère de la Sécurité publique (MSP) avaient été dépêchés aux Îles pour inspecter des grottes de l'ensemble du secteur, d'une longueur de 1 kilomètre, allant de la Pointe de l'Échouerie jusqu'au ruisseau des Gaudet. Depuis, la Municipalité attendait que les experts du ministère de la Sécurité publique (MSP) procèdent à leur analyse de risques.

Le MSP a finalement présenté les résultats de son analyse de risques, qui conclut que seule la route est à risque à court terme. Ainsi, seuls les tronçons de route à risque seront protégés dans le cadre du projet. Une nouvelle inspection des grottes sera faite au printemps par les experts, qui permettra par la suite l'élaboration des plans et devis. Le tout devrait mener à des interventions ciblées de protection de la route d'ici la fin de l'année 2024.



Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières | UQAR



Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières | UQAR

Crédit photos : LDGIZC de l'UQAR, 2021

Révision des districts électoraux

Le conseil propose une division à 7 districts

Réunis en séance régulière, les membres du conseil municipal ont donné un avis de motion concernant la division du territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en 7 districts électoraux.

« C'est un changement qui s'annonce pour la prochaine élection générale municipale de 2025 », a spécifié le maire Antonin Valiquette. « La révision des districts du territoire était nécessaire et nous avons décidé de proposer une nouvelle formule aux citoyens madelinots afin d'équilibrer la représentativité des districts autour de la table du conseil ».

En effet, la Commission de représentation électorale (CRE) oblige les municipalités du Québec à revoir régulièrement les découpages des districts électoraux pour que les districts d'une même municipalité respectent 2 critères :

- Avoir approximativement le même nombre d'électeurs inscrits par district (avec un écart permis de plus ou moins 25 % de la moyenne d'électeurs pour chacun des districts).
- Représenter des communautés naturelles établies en fonction de critères géographiques, démographiques et socioéconomiques.

Selon la population de la Municipalité des Îles, il peut légalement y avoir entre 6 et 8 conseillers au sein du conseil municipal.

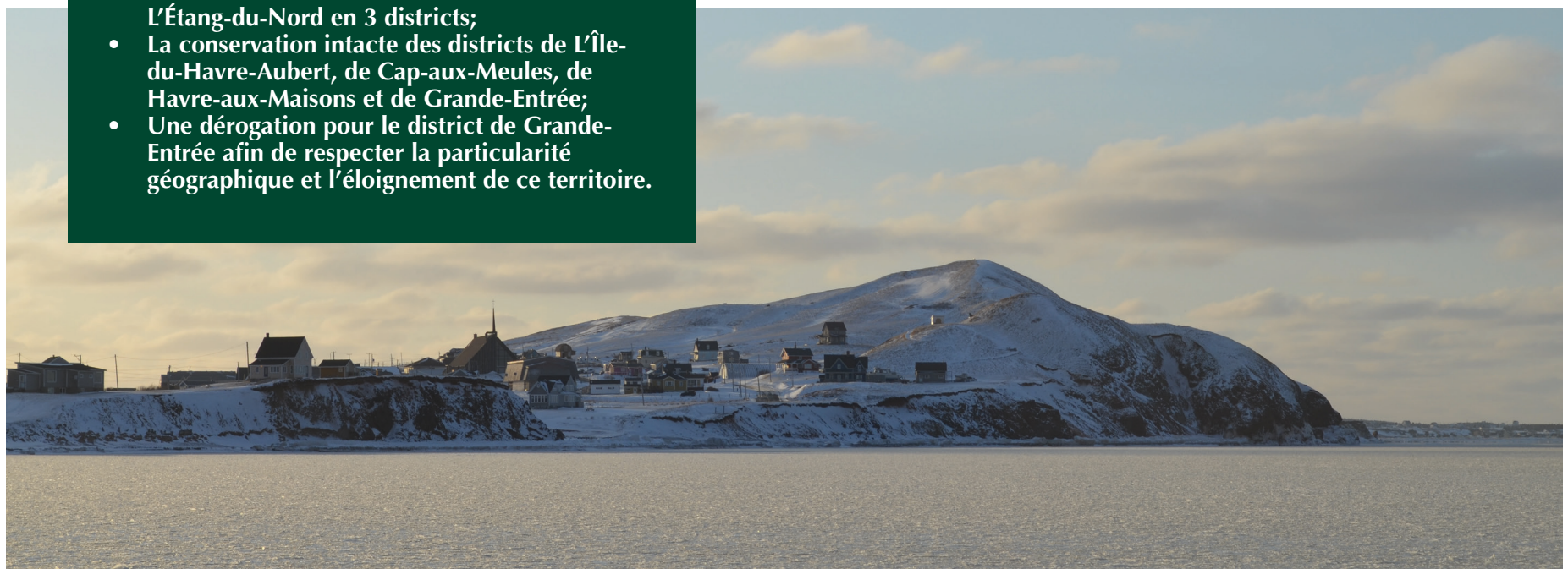
C'est en tenant compte de ces critères que le conseil municipal a proposé, à la séance régulière du 12 mars, un projet de règlement qui inclut les points suivants :

- L'ajout d'un district sur l'île centrale, faisant passer le nombre de districts de 6 à 7 sur le territoire, donc une division de l'île centrale en 4 districts au lieu de 3;
- La division des districts de Fatima et de L'Étang-du-Nord en 3 districts;
- La conservation intacte des districts de L'Île-du-Havre-Aubert, de Cap-aux-Meules, de Havre-aux-Maisons et de Grande-Entrée;
- Une dérogation pour le district de Grande-Entrée afin de respecter la particularité géographique et l'éloignement de ce territoire.

Tableau des électeurs par district (actuellement et proposé)

	Nombre d'électeurs par district dans la division actuelle	Nombre d'électeurs par district dans la division proposée en 2025
L'Île-du-Havre-Aubert (district 1)	1 623	1 623
Île centrale (district 2)	N/A	1 741
Île centrale (district 3)	N/A	1 705
Île centrale (district 4)	N/A	1 616
Île centrale (district 5)	N/A	1 903
Havre-aux-Maisons (district 6)	1 791	1 791
Grande-Entrée (district 7)	449	449

Rappelons que bien que la Municipalité des Îles ait réussi à se faire autoriser des reports depuis 2006 pour que les districts respectent les limites des anciens villages d'avant fusion, la CRE attend une proposition pour l'élection 2025, à défaut de quoi elle imposera elle-même un redécoupage selon ces 2 critères.



Dossier spécial

L'enjeu du logement aux Îles

Depuis 2019, dans le but d'atténuer les impacts du manque de logement sur le territoire, la Communauté maritime des Îles priorise la situation du logement dans ses axes d'intervention à court terme et multiplie les initiatives pour remédier à la situation.

À partir d'une enquête sur le logement locatif réalisée en 2021 avec l'objectif de broser un portrait de la situation, la Communauté maritime a défini une cible de création de 200 nouveaux logements locatifs d'ici 2025.



De nouveaux logements sur le territoire

Entre 2020 et 2023, **162** nouveaux logements ont été construits sur le territoire — excluant les maisons unifamiliales —, ce qui est tout près de l'objectif de 200 nouveaux logements que s'est fixé la Communauté maritime. Les demandes de permis de construction et de rénovation, toujours en excluant les habitations unifamiliales, se déclinent ainsi :

	2020	2021	2022	2023
Construction - Habitation jumelée Habitation comprenant un seul logement réuni par un mur mitoyen à une autre habitation d'un seul logement, par exemple un duplex	7	15	12	7
Construction - Habitation multifamiliale Habitation comprenant 4 logements et plus	2	1	0	6
Rénovation et agrandissement d'un bâtiment résidentiel Permis de rénovation pouvant permettre, entre autres, l'ajout de logements à un bâtiment existant	16	18	13	11
Nombre de logements créés Excluant habitation unifamiliale	36	51	42	33

**D'autres types d'habitation comprenant plus d'un logement existent et sont permis sur le territoire. Ils ne sont toutefois pas répertoriés ici puisqu'aucun permis n'a été délivré dans ces catégories dans les dernières années*

Plusieurs autres projets, qu'ils soient privés ou développés par des OBNL, sont en cours et pourront également contribuer positivement à l'atteinte de l'objectif.

Pour vous accompagner dans la recherche d'un logement :

Service d'aide à la recherche de logement des Îles

☎ 581 453-0778

✉ servicelogementdesiles@gmail.com



Multiplier les initiatives

Au cours des dernières années, plusieurs mesures et initiatives ont été mises en place en lien avec le logement. En voici quelques-unes.

🏠 Enquête sur le logement locatif, 2021 – mise à jour en 2023

🏠 Rendez-vous thématique dans le cadre du projet de territoire Horizon 2025, 2021

🏠 3 projets immobiliers (68 unités prévues) soutenus dans le cadre de l'appel à projets thématique logement du Cadre de vitalisation (Fonds régions et ruralité) 2021-2022

🏠 Cession des anciens arénas dans le but de créer du logement

🏠 Programme d'aide à l'hébergement des travailleurs, 2021 et 2022

🏠 Diverses rencontres et consultations thématiques au fil des années



Projet écoquartier

Un projet de 24 logements, géré par l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine et financé en partie par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), permettra d'offrir des logements locatifs abordables conçus pour des familles et des personnes seules à revenu modeste. Le projet comprendra deux bâtiments de 12 logements chacun, avec un objectif de construction en 2025.

Cette initiative s'intègre dans la phase 1 d'un projet de 5 phases au total. Les phases 2, 3 et 4 quant à elles concernent trois secteurs de l'écoquartier qui sont en préparation, ce qui inclut la réhabilitation des terrains contaminés en partie, la vente ou le rachat de terrains et la relocalisation de certaines activités. Des appels à proposition seront lancés en temps et lieu dans le but de vendre les terrains pour accueillir des projets immobiliers mixtes qui permettront aux promoteurs de développer des bâtiments alliant usage commercial et résidentiel.

L'écoquartier des Îles, développé à son plein potentiel, pourra accueillir des logements multicientèle dans un quartier revitalisé et pensé pour répondre aux normes écologiques actuelles.

Pour plus d'information sur l'écoquartier :
<https://ecoquartierdesiles.ca/> ou
ecoquartier@muniles.ca



De l'information disponible en ligne

Le site Internet de la Municipalité des Îles comporte deux sections :

- Une section dédiée aux **promoteurs immobiliers de deux unités de logement et plus** dans laquelle se trouvent des renseignements utiles, des ressources d'accompagnement, des données sur le logement et des programmes de financement disponibles. Pour la consulter, rendez-vous au www.muniles.ca, sous les onglets *Développement et affaires* et *Projets immobiliers*.
- Une section dédiée aux **promoteurs immobiliers**, qui présente le Programme pour la création de nouveaux logements. Ce dernier permet de soutenir la création de nouveaux logements disponibles à l'année sur le territoire de la municipalité. L'aide est accordée sous forme de remboursement des taxes foncières et des taxes de services sur une durée de cinq ans. Vous pouvez la consulter au www.muniles.ca, sous les onglets *Développement et affaires* et *Programmes de financement*.



Pour plus d'information sur les programmes ou pour déposer une demande d'aide financière :

- Consultez le Règlement n° 2020-08 instituant un programme d'aide pour favoriser la création de nouveaux logements locatifs sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.
- Remplissez le formulaire en ligne pour faire part de vos besoins à l'équipe municipale, qui pourra vous accompagner. Le formulaire est disponible au www.muniles.ca, sous les onglets *Développement et affaires* et *Projets immobiliers*.

Municipalité amie des aînés

Mise à jour de la politique

La Communauté maritime des Îles est présentement en train de mettre à jour la Politique Municipalité amie des aînés (MADA). Cette démarche vise à développer une culture d'inclusion sociale, quels que soient l'âge ou les capacités des personnes visées.

Une MADA est une municipalité qui :

- Met un frein à l'âgisme;
- Sait adapter ses politiques, ses services et ses structures;
- Agit de façon globale et intégrée;
- S'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.

Un sondage lancé en octobre dernier a permis de récolter l'avis de plus de 240 personnes âgées de 65 ans et plus et d'identifier quels étaient les enjeux prioritaires les concernant. Depuis la réalisation de ce sondage, le comité de pilotage MADA a tenu deux rencontres de travail et collabore activement à l'élaboration du plan d'action, qui se basera, entre autres, sur les données récoltées.

Consultations citoyennes

Dans le cadre de la mise à jour de la Politique MADA, vous êtes invités à venir discuter et contribuer à l'enrichissement du plan d'action lors de cafés-rencontres destinés aux personnes de plus de 60 ans.

Pour vous inscrire, téléphonez au 418-986-3100 poste 224 ou 225. Notez que les inscriptions sont obligatoires pour participer à la rencontre.

Voici les dates des rencontres à venir :

- 8 avril 2024, 10 h à Grande-Entrée - salle du Club des 50 ans et plus
- 9 avril 2024, 9 h 30 au Centre multisport Desjardins de L'Étang-du-Nord
- 10 avril 2024, 9 h 30 au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

À noter que cette démarche est rendue possible grâce au soutien financier du Secrétariat aux aînés.



10 Mars 2024

Des nouvelles de la Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.]

les Îles.

Rencontre du Réseau des partenaires en immigration des Îles-de-la-Madeleine

Une cinquantaine de personnes se sont rassemblées le jeudi 15 février dernier à la rencontre du Réseau des partenaires en immigration des Îles (RPIÎ), qui donnait suite au lancement de la Structure d'accueil et d'intégration en immigration le 8 décembre 2022.

Ces deux rendez-vous s'inscrivent dans le cadre du plan d'action 2022-2025 de la Stratégie d'attraction des personnes et du Programme d'appui aux collectivités (PAC), un partenariat de trois ans avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI).



L'objectif était de rassembler les partenaires du réseau afin d'échanger sur le chemin parcouru en immigration sur le territoire au cours de la dernière année, en abordant également les priorités à venir pour 2024. Parmi celles-ci, on retrouve les formations en diversité et en inclusion, ainsi que les cours de francisation du Groupe Collegia, service aux entreprises, en plus des efforts de sensibilisation et tout le volet accueil et intégration des nouveaux résidents issus de l'immigration dans la communauté.

S'en est suivi un témoignage de nouveaux résidents, qui ont présenté leur parcours depuis le Brésil jusqu'aux Îles de manière transparente et généreuse, ainsi qu'un atelier de collaboration, qui plongeait les participants dans une perspective de 15 ans.



À l'agenda

20 mars et 3 avril à 8 h 45

Chroniques à CFIM dans lesquelles l'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes présente ses différents services et collaborations avec des partenaires du milieu. Soyez à l'écoute!

12 et 13 avril

Foire de l'emploi à Québec

18 avril

5 à 7 interculturel à l'Îlot Café-Buvette

30 avril

Activité pour les nouveaux résidents : initiation à la danse swing

Etsilesiles.ca

La Stratégie d'attraction des personnes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a comme objectif de renverser la tendance démographique sur le territoire et de répondre à l'enjeu de main-d'œuvre rencontré par les entreprises et organismes locaux. C'est pourquoi un portail de l'emploi permettant à tous de publier les postes à combler avait été créé en 2019, directement sur le site web etsilesiles.ca.

Cette section du site s'avère la plus visitée, qu'il s'agisse de personnes des Îles-de-la-Madeleine, d'à travers la province ou même à l'international. Avoir un profil et publier vos offres d'emploi sur le portail est un service offert gratuitement, et un membre de l'équipe de la Stratégie d'attraction peut vous aider à le faire si vous avez de la difficulté.

Comme plusieurs offensives promotionnelles sont en cours, dont la campagne de valorisation des métiers en tourisme et celle pour les éducateurs et éducatrices dans le milieu de la petite enfance, profitez-en pour vous créer un profil et (ou) le mettre à jour, et d'y ajouter tous vos postes ouverts actuellement et pour les mois à venir.

Pour vous aider à vous créer un profil sur le portail ou simplement si vous avez des questions, communiquez avec Isabelle Poirier, agente de promotion et de communication à ipoirier@muniles.ca ou au 418-986-3100, poste 227.

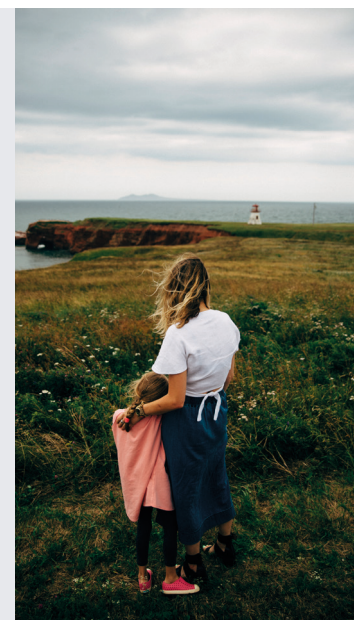
Pourquoi c'est important?

Le site Web www.etsilesiles.ca est très consulté, tout comme les réseaux sociaux de la Stratégie d'attraction :

Plus de **71 000** vues uniques sur le portail de l'emploi du site Web etsilesiles.ca dans la dernière année

Plus de **178** entreprises profitent de du portail de l'emploi

Plus de **6 200** abonnés sur Facebook et **2 750** sur Instagram



Suivez la Stratégie d'attraction [les Îles.] sur les réseaux sociaux



Et si les Îles



etsilesiles



Les Îles.



etsilesiles.ca

Activités et spectacles

Calendrier des promoteurs

La Municipalité des Îles souhaite rendre disponible sur son site Internet le calendrier des promoteurs, qui regroupe les activités et spectacles se déroulant sur l'archipel, afin de favoriser la concertation entre les diverses organisations du territoire et ainsi permettre une meilleure planification.

Le calendrier des promoteurs se retrouvera sur le site www.muniles.ca, sous les onglets *Loisirs et culture*, *Activités et événements*, *Organisation d'événements* et *Calendrier des promoteurs*.

Si vous désirez contribuer à rendre plus complet ce calendrier, transmettez les dates de vos événements à l'adresse suivante : loisirs2@muniles.ca, ainsi que le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource.

Si de nouvelles activités ou nouveaux événements s'ajoutent en cours d'année, vous pourrez les transmettre au fur et à mesure afin de tenir à jour le calendrier.

Pour plus d'information, téléphonez au 418 986-3100, poste 122.

Cours de natation Inscriptions pour les enfants de 3 ans et plus

Quand? Du 2 avril à 8 h 30 au 4 avril à 16 h
*Après cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

Où? Au www.muniles.ca, dans le portail citoyen.

Vous ne savez pas dans quel cours inscrire votre enfant?
Une journée d'évaluation aura lieu le mardi 2 avril à 17 h. Inscription obligatoire au 418 986-3100, poste 121 avant le jeudi 28 mars. En cas d'absence, laissez un message et quelqu'un vous rappellera.

Un tirage au sort sera effectué parmi les enfants inscrits, laissant le hasard décider de qui aura une place. Les personnes tirées au sort seront contactées par courriel à la suite de la période d'inscription. Notez que les personnes qui n'auraient pas pu avoir de place seront priorisées pour la prochaine session. Cette méthode vise à laisser la chance au plus grand nombre de personnes possible de profiter des cours de natation.

Notez qu'il n'y aura pas d'inscription pour les enfants de moins de 3 ans et pour les adultes.

Bibliothèque Jean-Lapierre

Nouvelle collection de livres numériques

Des livres numériques et audio seront intégrés à la collection de la bibliothèque dès le mois de mai. Ils seront accessibles en tout temps au www.bibliothequedesiles.ca via la plateforme prenumerique.ca. Ils pourront être empruntés gratuitement, pour une durée d'un mois, par les abonnés de la Bibliothèque Jean-Lapierre. Mis à part la liseuse KINDLE qui ne donne accès qu'aux livres achetés sur Amazon, ces livres pourront être lus sur une liseuse, une tablette ou un ordinateur.

Restez à l'affût pour en savoir plus et n'hésitez pas à poser des questions à bibliodesiles@muniles.ca. Vous pouvez également faire des suggestions de titres numériques ou audio en utilisant la fonction « suggestions d'achat » sur votre compte d'abonné sur le site de la bibliothèque.

Projet littératie jeunesse

Des enfants découvrent la bibliothèque

Depuis janvier, plus de 250 élèves de la maternelle à la 2^e année sont venus à la Bibliothèque Jean-Lapierre pour participer à des activités de découverte préparées par les deux animatrices du projet littératie jeunesse. Ils ont découvert que leur bibliothèque municipale est un lieu vivant où ils peuvent venir pour lire, jouer, emprunter un livre ou un jeu et même juste passer du bon temps! Ce projet est permis grâce à la collaboration entre la Municipalité des Îles, le Groupe Persévérance Scolaire, l'équipe de Développement social des Îles et le Centre de services scolaire des Îles.



Bon à savoir

- Il est important de vous assurer que votre dossier est à jour avant le début de la période d'inscription. Si vous n'avez pas encore de compte, vous pouvez vous en créer un au www.muniles.ca, en cliquant sur *Activités* dans la section des services en ligne. Si vous souhaitez inscrire un nouveau membre de votre famille aux cours de natation, prévoyez l'ajouter à votre dossier en ligne.
- Assurez-vous d'avoir le numéro d'assurance maladie et la date d'échéance dans le dossier de votre enfant.
- En raison du manque de main-d'oeuvre, il se pourrait que des cours ne puissent pas être offerts.



12 Mars 2024

Activités à venir

Info et inscriptions : www.muniles.ca ou 418 986-3100, poste 121.

Tricoter des histoires

Tous les mercredis à 18 h 30
À la bibliothèque du point
de service de Grande-Entrée



Apportez votre laine, vos aiguilles, votre crochet et venez à la bibliothèque tricoter en groupe. Un beau moment pour partager des modèles à tricoter et aussi des histoires d'antan à raconter. Aucune inscription requise.

Hisser les voiles d'Havre-Aubert aux Bahamas, 5800 miles nautiques de découvertes

Le mardi 26 mars à 19 h
À la Bibliothèque Jean-Lapierre

Emmanuelle et Jean-Étienne vous raconteront, en images et en histoires, leur périple de 10 mois sur leur voilier. Une discussion, en tout simplicité, sur les hauts et les bas d'une première expédition comme marins.



Les lundis qui chantent avec Sylvie Decoste et Carole Painchaud

Le lundi 8 avril à 13 h 30
À la salle communautaire de Fatima

Chanter c'est bien connu, permet de se détendre tout en exprimant ses émotions. C'est aussi une bonne façon d'oublier le quotidien, de lâcher prise et d'évacuer le stress. S'adonner au chant permet aussi d'améliorer ou de maintenir sa mémoire et son attention. Que de bienfaits! Que votre voix sonne juste, doux, faux ou fort, venez chanter pour le simple plaisir!

L'Odyssée bio de Gigi : la tournée « mondiale » des fermes bio du Québec

Le mardi 9 avril à 19 h
À la cafétéria du cégep des Îles

Il s'agit d'une conférence unique où Ghislain Jutras (Gigi) vous emmènera dans un voyage passionnant à travers les fermes bio du Québec. Découvrez les pratiques durables et les produits locaux, et rencontrez les agriculteurs passionnés qui les cultivent. Un événement à ne pas manquer pour les amoureux de la nature et de la bonne nourriture!

Le Café des Tempêtes avec Georges Langford

Le mardi 16 avril à 19 h
À la Bibliothèque Jean-Lapierre

Le vendredi 26 avril à 13 h 30
À la bibliothèque du point de service de L'Île-du-Havre-Aubert

Le dimanche 28 avril à 14 h
À l'église de Grande-Entrée

Le Café des Tempêtes, c'est l'histoire du café depuis le XV^e siècle, et celle de la vie de café, du Café Florian de Venise au Café de la Grave, aux Îles-de-la-Madeleine. Georges Langford interprète quelques chansons sur le sujet et lit des auteurs qui ont écrit sur le café, dans les cafés, dont Simone de Beauvoir, Jean-Paul Sartre, Serge Bouchard, Gaston Miron, Charles Trenet, Raymond Lévesque, Félix Leclerc et quelques autres.

Pour la prestation à Grande-Entrée, les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année de l'École Notre-Dame-du-Sacré-Coeur offriront le café de leur toute nouvelle entreprise, le « Madeli bonheur », un café madelinot pensé et conçu par eux.



Viactive

Activités régulières

Les lundis 25 mars, 8 avril, 15 avril, 22 avril, 29 avril, 6 mai, 13 mai, 20 mai et 27 mai à 13 h 30
À la Maison de la culture

Les mardis 26 mars, 2 avril, 9 avril, 16 avril, 30 avril, 7 mai, 14 mai, 21 mai et 28 mai à 13 h 30
Au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

Les jeudis 28 mars, 4 avril, 11 avril, 18 avril, 2 mai, 9 mai, 16 mai, 23 mai et 30 mai à 10 h 30
Au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

Les jeudis 28 mars, 4 avril, 11 avril, 18 avril, 25 avril, 2 mai, 9 mai, 16 mai, 23 mai et 30 mai à 13 h 30
À la salle communautaire de Fatima

Le mardi 23 avril à 10 h 30 au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert et à 13 h 30 au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord avec Nola Mercier, agente de planification, programmation et recherche – Viactive au CISSS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Viactive est un programme d'activités physiques destiné aux personnes âgées de 50 ans et plus, conçu et validé par des kinésiologues et des spécialistes de l'activité physique. Il vise à améliorer la condition physique, la santé et le bien-être des participants en leur proposant des exercices adaptés à leurs besoins et à leurs capacités via des séances d'exercices de groupe au son d'une musique entraînante.

Formation Viactive

Le mercredi 24 avril à 13 h
Au Salon VIP du Centre multisport Desjardins

Vous aimeriez animer des activités Viactive? Une formation sera offerte aux personnes intéressées à développer les compétences nécessaires à l'animation de groupe dans le cadre des activités Viactive. Pour vous inscrire, contacter Nola Mercier, agente de promotion de la santé au CISSS de la Gaspésie et des Îles : nola.mercier.ciSSSgaspesie@ssss.gouv.qc.ca ou 418 368-4019.

Le coin des petits

Pirouette et Cabriole

Les mardis 26 mars, 9 avril,
23 avril, 7 mai et 28 mai, à 10 h
À la salle communautaire de Fatima

Le samedi 30 mars à 10 h 30
À l'école Notre-Dame-du-Sacré-
Cœur de Grande-Entrée

Le mercredi 3 avril et le samedi
20 avril à 10 h
Au Centre multifonctionnel de
L'Île-du-Havre-Aubert (palestre)

Le programme Pirouette et Cabriole favorise le développement moteur et social de l'enfant (âgé de 1 à 5 ans et accompagné d'un adulte) dans le plaisir, la réussite par le jeu et le respect de son rythme.

Danse pour la petite enfance

Le mardi 16 avril à 10 h 30
À la salle communautaire de Fatima

Initiation à la danse créative pour les 2 à 5 ans avec Shadel Labrie-Lapierre. Nourrie par l'imaginaire des enfants, l'activité sera animée par une enseignante de la Coopérative École Cindy Mae Danse sur des musiques variées et joyeuses. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Pour découvrir la bibliothèque

Bébé lecteur

Le samedi 6 avril à 10 h 30
À la Maison de la culture

Histoires et comptines pour accompagner les enfants de 0 à 4 ans dans leurs premiers pas à la bibliothèque.

Le retour de l'ouazo rigolo

Le samedi 13 avril à 10 h 30
À la Maison de la culture

Le samedi 20 avril à 10 h 30
Au Club des 50 ans et plus de
Grande-Entrée

As-tu remarqué cette chose étrange de couleur rouge-orange, un peu farfelue, avec son long bec pointu et drôlement amusant? Il est bien rigolo avec son drôle de chapeau! Si tu as le goût de t'amuser, viens créer ton personnage à partir de retailles de vieux journaux, livres, fil de fer, colle et un peu de peinture! Pour les enfants de 5 ans et plus accompagnés d'un adulte.

Les petits détours à la bibli

Le mardi 23 avril entre 9 h 30
et 12 h
À la bibliothèque du point de
service de L'Île-du-Havre-Aubert

Un rendez-vous de lectures spontanées, comptines et histoires pour les tout-petits, offert par les animatrices jeunesse.



Patinages libres

Il est encore temps de profiter des patinages libres avant la fin de la saison! La glace Desjardins fermera le 2 avril 2024 et la glace CTMA le 22 avril 2024. Voici l'horaire complet des patinages d'ici là :

Patinage poussette

- Jeudi de 10 h à 10 h 50 (CTMA)

Patinage préscolaire

- Vendredi de 11 h à 11 h 50 (CTMA)
- Samedi de 15 h à 15 h 50 (CTMA)

Hockey préscolaire

- Mardi de 15 h 30 à 16 h 20 (Desjardins)

Patinage familial

- Mardi de 14 h à 14 h 50 (CTMA)
- Jeudi de 13 h à 13 h 50 (CTMA)
- Samedi de 16 h à 16 h 50 (CTMA)

Patinage intergénérationnel

- Dimanche de 14 h à 14 h 50 (CTMA)
- Mercredi de 16 h à 16 h 50 (Desjardins)

Patinage 50 ans et plus

- Mardi de 15 h à 15 h 50 (CTMA)
- Jeudi de 14 h à 14 h 50 (CTMA)
- Vendredi de 10 h à 10 h 50 (CTMA)

Surface multisport

La surface multisport sera ouverte du 15 avril au 26 août 2024 inclusivement, selon l'horaire suivant :

- Lundi au vendredi de 8 h à 21 h
- Samedi et dimanche de 8 h à 16 h 30

Des équipements de pickleball, de badminton, de volleyball, de hockey-boule et de soccer sont à votre disposition.

Des idées de projets ou d'activités?

Réservez votre plage horaire ou faites vos suggestions à egaudet@muniles.ca ou au 418 986-3100, poste 125.

AVIS PUBLIC
Demande d'usage conditionnel
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

À la séance ordinaire du 9 avril 2024, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010 12 1 relatif aux usages conditionnels, le conseil entend statuer sur la demande suivante :

1. Description de la demande d'usage conditionnel :

La personne morale sans but lucratif, propriétaire du bâtiment principal sis au 1021, chemin du Grand Ruisseau, dans le village de Fatima, a déposé une demande d'usage conditionnel consistant à agrandir le bâtiment principal, dont l'usage est protégé par un droit acquis. Au terme de ces travaux, la superficie au sol du bâtiment principal, dont l'usage est dérogatoire, serait supérieure à celle permise, l'agrandissement ne devant pas excéder 50 % de la superficie au sol existante, au moment de l'entrée en vigueur du règlement de zonage.

En vertu du règlement portant sur les usages conditionnels, la demanderesse souhaite faire reconnaître comme étant conforme une situation où l'agrandissement projeté du bâtiment principal aurait une superficie au sol de 148,6 mètres carrés, alors que la réglementation en vigueur autorise un agrandissement d'une superficie au sol de 55,7 mètres carrés.

Cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs à l'intégration fonctionnelle du site, à l'architecture et au stationnement, lesquels sont prévus au règlement n° 2010 12 1.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2010-12-1, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 9 avril 2024, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du service de l'urbanisme et inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur cette demande, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 mars 2024

Alexandra Vigneau, greffière

AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

À la séance ordinaire du 9 avril 2024, conformément aux dispositions du Règlement n° 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur la demande suivante :

1. Description de la demande de dérogation mineure :

1.1 Les propriétaires de la résidence sise au 844, route 199, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaitent construire un bâtiment accessoire. Étant donné que cette propriété est contiguë à deux rues publiques, celle-ci se voit attribuer deux cours avant (l'une principale et l'autre secondaire). À la lumière des informations fournies par les demandeurs, le bâtiment accessoire projeté d'une superficie de 15,6 mètres carrés empiéterait dans les marges avant principale et secondaire, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment accessoire empiétant dans les marges avant principale et secondaire, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige qu'un bâtiment d'une telle superficie soit implanté entièrement dans les cours latérales ou arrière.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 9 avril 2024, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du service de l'urbanisme et inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur cette demande, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à llarochelle@muniles.ca ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 mars 2024

Alexandra Vigneau, greffière

AVIS PUBLIC Convocation au registre

AVIS PUBLIC EST DONNÉ aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble des personnes habiles à voter de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

1. Lors de la séance extraordinaire tenue le 12 mars 2024, le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement suivant intitulé :

- Règlement n° CM-2024-04 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à l'acquisition de véhicules, machineries et équipements municipaux et un emprunt de 1 425 000 \$ remboursable en 12 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine peuvent demander que le règlement n° CM-2024-04 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

* Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une pièce d'identité (carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes).

3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures, les mardi et mercredi 2 et 3 avril 2024, au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement n° CM-2024-04 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 1137. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement n° CM-2024-04 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h 1, le mercredi 3 avril 2024, à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules.

6. Le règlement n° CM-2024-04 peut être consulté à partir du site Internet à www.muniles.ca, sous les onglets : Affaires municipales – Avis et projets de règlement – Règlements d'emprunt en cours ou aux bureaux de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île sur les heures d'ouverture telles qu'elles sont indiquées ci-dessous :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au 460, chemin Principal, village de Cap-aux-Meules : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Municipalité de Grosse-Île au 1-006 chemin Jerry, Grosse-Île : les lundis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite

sur la liste référendaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

7. Toute personne qui, le 12 mars 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

- avoir désigné par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 12 mars 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 22 mars 2024

Alexandra Vigneau, greffière

Procédure vente pour non-paiement de taxes

Chaque année, au début juillet, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (ci-après la « Municipalité ») procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes. La Municipalité fait tout en son pouvoir pour éviter aux contribuables une telle procédure, mais certains comptes restent impayés pour différentes raisons.

Comment arrive-t-on à la vente pour non-paiement de taxes?

Voici les étapes administratives avant d'en arriver à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes :

- Mars année 1 : envoi des comptes de taxes
- Avril année 1 : échéance du 1^{er} versement
- Juin année 1 : échéance du 2^e versement
- Août année 1 : échéance du 3^e versement
- Octobre année 1 : échéance du 4^e versement
- Février année 2 : dernier état de compte et dernière possibilité de régler les sommes dues sans frais supplémentaires
- Avril année 2 : dépôt au conseil municipal de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes
- Avril année 2 : lettre recommandée aux propriétaires pour les informer
- Mai année 2 : première publication de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes dans Le Radar
- Mai année 2 : deuxième publication de la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes dans Le Radar
- Juillet année 2 : journée de la vente pour non-paiement de taxes

Pourquoi la Municipalité publie-t-elle les noms des personnes qui n'ont pas payé leurs comptes dans Le Radar?

Malgré les lettres répétées aux propriétaires, il arrive que certains comptes restent impayés. Afin de pallier les imprévus des contribuables et pour leur donner une autre chance de s'exécuter avant le jour de la vente, la Loi sur les cités et villes stipule à l'article 513 que le greffier doit donner un avis qui « doit contenir une désignation, suivant les prescriptions du Code civil, des immeubles dont la vente est ainsi ordonnée, en indiquant le nom du propriétaire d'après le rôle d'évaluation ». L'article 514 spécifie que « cet avis doit être publié deux fois dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité », dans le but d'accroître la visibilité aux contribuables visés. Par exemple, grâce à cette méthode, certaines personnes qui sont sur le point de perdre leur bien par oubli le verront, ou se feront contacter par des gens qui les connaissent et procéderont au règlement de leur compte. Aux Îles-de-la-Madeleine, un seul hebdomadaire permet à la Municipalité d'agir de la sorte : il s'agit du journal Le Radar. Un numéro de lot seul ne permet pas d'identifier une personne et de la contacter pour l'aviser. Inscrire les noms des propriétaires qui ont un immeuble en vente pour taxes est donc l'ultime moyen pour une Municipalité de réussir à joindre les personnes qui pourraient perdre leur bien.

Notez que la Municipalité n'accepte aucun arrangement particulier pour les taxes impayées.

Pourquoi la Municipalité a-t-elle décidé de faire payer les taxes en 6 versements?

Les municipalités peuvent décider du nombre de versements à établir pour permettre aux contribuables de payer leurs taxes. La Municipalité a décidé récemment d'étaler les paiements sur 6 versements afin de laisser aux contribuables le temps de payer leur compte.

Dates importantes à retenir pour les propriétaires dont les taxes de l'année 2023 (et pour les années antérieures, s'il y a lieu) sont impayées à ce jour :

4 avril 2024

Date limite de paiement pour éviter les frais relatifs à la vente

9 avril 2024

Autorisation au greffier de procéder à la vente (dépôt de la liste au conseil municipal)

12 avril 2024

Envoi recommandé aux propriétaires dont les taxes sont impayées (total ou partiel)

2 mai 2024

Date limite pour éviter les frais de publication dans le journal Le Radar

10 mai 2024

Avis public de vente – 1^{re} publication dans le journal Le Radar

17 mai 2024

Avis public de vente – 2^e publication dans le journal Le Radar

3 juillet 2024

Vente pour non-paiement de taxes

La Loi sur les cités et villes s'applique aux municipalités ayant le statut de villes. Quant à lui, le Code municipal du Québec encadre le fonctionnement des municipalités rurales du Québec. C'est la Loi sur les cités et villes qui régit la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Cette loi, qui a été adoptée par le gouvernement du Québec, permet aux villes de connaître leurs droits et obligations. La Municipalité doit s'y conformer.

